

## CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans les tableaux ci-dessous :

Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Agent d'accueil	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Agent technique polyvalent	C	Adjoint technique	Temps complet	2
Manutentionnaire	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Educateur sportif	C	Adjoint d'animation	Temps complet	1
Animateur polyvalent	C	Adjoint d'animation	Temps complet	1
Gardien de musée	C	Adjoint du patrimoine	Temps non complet (17h30/semaine)	1
Gestionnaire carrière/paie	B	Rédacteur	Temps complet	1
	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Responsable de l'unité entretien-propreté	A	Attaché principal	Temps complet	1
Electricien	B	Technicien	Temps complet	2
	C	Agent de maîtrise	Temps complet	2
	C	Adjoint technique	Temps complet	2

Filière	Grade actuel - poste à supprimer	Grade de destination - poste à créer	Nombre
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	11
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	7
TECHNIQUE	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	1
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	9
	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	14
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	10
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1

Conseil Municipal convoqué le : Vendredi 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Monsieur Julien VEYER Conseiller Municipal

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA à partir de 17h21, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,  
Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,  
Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET jusqu'à 17h21,  
Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART,  
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT,  
Madame Maria ALVAREZ, Madame Christelle HENON, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillères Municipales

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

SOCIALE	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	1
POLICE	Gardien/Brigadier	Brigadier Chef Principal de police municipale	2
SPORT	Educateur des APS principal de 2ème classe	Educateur des APS principal de 1ère classe	4
	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2ème classe	1

Le Comité Technique réuni le 02 Décembre 2022 a été informé de la création de ces emplois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

- Le Conseil Municipal;
- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
  - Approuve cette proposition ;
  - Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
  - La dépense sera imputée au chapitre **012** du budget ;
  - **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 DECEMBRE 2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 DEC. 2022

2007-08-17 10:00 AM  
2007-08-17 10:00 AM